



Ville de
Chantilly
Ville d'Art et d'Histoire

**A l'attention des Présidentes
et des Présidents des associations
de Chantilly**

Chantilly le 16 novembre 2018

Objet : Dossier de demande de subvention pour 2019
Dossier suivi par Florence Brunet

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous êtes responsable d'une des quelque 130 associations culturelles, sportives, de loisirs, d'entraide, d'animation, patriotiques... qui donnent une vraie dynamique à la vie de la cité et ses services appréciés aux chantiliens notamment. Cette année, de nouvelles associations sont nées de l'initiative de chantiliens, d'autres ont peut-être cessé leur activité ou l'ont modifiée.

Reconnaître et soutenir la vie associative constitue un objectif majeur de notre action pour Chantilly. C'est pourquoi nous consacrons aux associations des moyens importants, soit en nature en les aidant par la mise à disposition de locaux, de moyens techniques ou de services, ou en accompagnant leur communication, soit en numéraire en attribuant à certains de leurs projets une aide financière.

Toutes ces formes d'aide doivent être identifiées et évaluées : c'est le but du **dossier de demande** pour 2019. Ce dossier doit être complété et retourné par TOUTE association qui bénéficie d'une aide de la ville, sous quelque forme qu'elle soit. Vous pourrez alors être invité(e) à rencontrer les adjoints et conseillers de votre secteur afin de préparer un contrat d'objectifs qui traduira nos engagements respectifs.

Caroline Godard pour la Culture, Amélie Lachat pour le secteur social, Frédéric Servelle pour le sport, Michel Triail pour les associations patriotiques, Carine Barba-Stelmach pour les affaires scolaires et Florence Brunet se tiennent à votre disposition.

Vous trouverez ci-joint le dossier de demande de subvention pour 2019. Vous pouvez également le télécharger à l'adresse suivante : <http://www.ville-chantilly.fr/vie-associative-jumelage/>


Nous comptons sur vous pour le renvoyer **complet au plus tard le 21 décembre 2018**. Merci de bien vouloir respecter ce délai afin de faciliter l'analyse de votre dossier et la préparation budgétaire de 2019. ***Vous pourrez nous le retourner sous forme dématérialisée.***

Nous profitons de ce courrier pour vous confirmer que le service communication de la ville peut vous aider à informer les chantiliens sur vos actions et vos résultats. Des actions de formation des responsables associatifs seront proposées en 2019.

Nous vous remercions vivement pour votre motivation et votre dynamisme et nous souhaitons que, grâce à la conjugaison de nos efforts, Chantilly demeure une ville animée où chacun trouve plaisir à vivre.

Veillez croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Florence BRUNET
Conseillère municipale
déléguée aux associations



Isabelle WOJTOWIEZ
Maire de Chantilly